



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Privatisation de l'enseignement supérieur

Question écrite n° 18102

### Texte de la question

M. Bastien Lachaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'utilisation de la plateforme « Projet Voltaire » dans certaines universités françaises. En effet, dans certains cursus, cette plateforme est utilisée dans le cadre des cours de français obligatoires donnés aux étudiants lors de leur première année d'étude dans l'enseignement supérieur. L'exercice consiste à passer plusieurs heures par semaine sur ce site internet et à cliquer sur les mots comportant des erreurs de français. Cela permet au professeur d'établir une note, à partir du temps passé sur la plateforme et des résultats obtenus. Cette note compte pour la validation du semestre. Tous les étudiants ne sont pas concernés par cette méthode d'apprentissage, certains cursus le sont, d'autres non. Cette situation instaure des ruptures d'égalité difficilement justifiables. De nombreux étudiants remettent en question l'utilité de cette plateforme pour l'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire. Le « Projet Voltaire » demande de consacrer du temps, puisque la note finale est en partie fonction de leur temps d'utilisation de la plateforme. Les méthodes d'apprentissage semblent discutables, puisqu'elles consistent à lire des phrases fautives, puis signaler la faute en cliquant dessus, mais la lecture répétée de phrases fautives ne peut que conduire à une confusion. Plus encore, la répétition des exercices de ce type conduit à des réponses mécaniques, au point qu'on peut se demander si son utilisation n'est pas contre-productive. L'importance de la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire par les étudiants n'est pas à démontrer, pas plus que l'inquiétante proportion des étudiants en ayant une maîtrise déplorable en entrant à l'université. Mais l'utilisation de telles plateformes est problématique. Outre la pertinence des exercices proposés, la sous-traitance à des entreprises privées de certains enseignements pose problème. Car l'utilisation de ces plateformes par les étudiants n'est évidemment pas gratuite. Aussi les universités, déjà en difficulté financière du fait de la loi d'« autonomie », doivent payer des entreprises, plutôt que des professeurs. La tendance à la dématérialisation des enseignements est une grave erreur. Les étudiants ont davantage besoin de professeurs pour leur expliquer les règles de grammaire, que de passer du temps seuls devant un ordinateur sans possibilité de poser des questions. Il souhaiterait donc savoir quand elle compte mettre fin à cette privatisation inacceptable et inepte de parties de l'enseignement, et donner aux universités les moyens financiers et humains pour organiser la mise à niveau en orthographe et grammaire des étudiants qui en ont besoin.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18102

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2019](#), page 2707

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)